

Tous en grève le 08 octobre 2015 : Encore une grève mais pour quoi faire ? Pour combattre les idées reçues un petit moment de réflexion.

« Le 8 octobre, c'est la énigme rentrée chaude qui fera plouf ? »

Le rôle d'une organisation syndicale n'est pas de décider pour les salariés de leurs revendications ou de leurs moyens d'action, de présumer de l'avenir ; il est au contraire de permettre l'élaboration collective des revendications et de proposer des actions.

Personne ne peut dire avec certitude qu'une journée de grève sera une réussite ou un échec, personne ne sait quand le ras-le-bol s'exprimera tous ensemble.

Et puis, si nous ne sommes pas certains de gagner quand nous battons, nous sommes en revanche certains de perdre quand nous ne le faisons pas...■

« La grève c'est archaïque. Elle gêne les usagers. Il faudrait trouver d'autres moyens d'action »

La grève c'est l'arrêt de travail des salarié-e-s, c'est à dire de ceux/celles qui produisent les richesses. Si elle se prolonge elle peut paralyser le pays, ce qui est un moyen d'action et de pression très fort. Elle gêne les usagers ? Mais les grévistes sont eux-mêmes des usagers.

Souvenons-nous que les congés payés ont été arrachés en juin 1936, par la grève et l'occupation des entreprises. Et déjà, à l'époque, on entendait le patronat et ses serviteurs parler de « prise d'otage », « d'égoïsme corporatiste » etc.

Pour autant le mouvement syndical utilise depuis longtemps d'autres moyens d'action et d'expression : manifestations, pétitions, ne s'opposent pas à la grève : ils en sont le complément...■

« On ne peut plus joindre les 2 bouts, ce n'est pas pour en rajouter par une journée de grève »

Certes, les revenus stagnent, voire diminuent, et les charges augmentent, parfois même plus vite que l'inflation.

Mais comment revendiquer sans montrer sa détermination, sans créer le « rapport de forces » ? Il faudra bien arriver à briser le cercle infernal « je gagne trop peu pour revendiquer plus, donc je gagne encore moins. » et passer à « Nous revendiquons tous ensemble, donc nous sommes forts et ne cédon pas, donc nous gagnons. ».

« Les journées d'action ça ne sert à rien »

Si cela ne constitue certes pas la solution miracle, ce type de journée permet « de se compter », de mesurer et de montrer l'ampleur du mécontentement des salariés, d'exprimer un rapport de force et de voir s'il est possible d'aller plus loin.■

« Les journées de grève éparpillées ne servent à rien : un jour c'est les enseignants, un autre la métallurgie, un troisième les infirmières : il faudrait s'y mettre tous le même jour »

Évidemment ! L'union fait la force, bien entendu. Mais en attendant ? On sait bien que chaque secteur professionnel possède ses propres rythmes, ses échéances particulières (date de telle réunion d'instance, annonce de telle ou telle mesure,...).

Il n'est pas possible de ne rien faire...dans l'attente de la date miracle qui verrait converger, le même jour, tous les secteurs professionnels. Pour autant il faut, chaque fois que c'est possible (ce qui dépend de nombreux paramètres), faire converger les luttes sectorielles, informer, développer la solidarité, coordonner ce qui peut l'être.■

« De toute façon le gouvernement fera ce qu'il voudra »

Sans prétendre qu'il démissionnera le 9 octobre au matin, il y a de nombreux exemples qui montrent que des gouvernements ont dû céder devant la mobilisation des salariés : Souvenons-nous du CPE (contrat première embauche) : une succession de journées de grève et de manifestations a fait reculer Chirac et Villepin, à l'époque, alors que la loi avait même été déjà votée à l'Assemblée.

« Les syndicats sont trop intransigeants. Ils disent non à tout et refusent de s'adapter »

Pour la CGT, le syndicat est un regroupement volontaire de salariés qui s'unissent pour défendre leurs intérêts. En toute indépendance par rapport aux gouvernements, aux partis, aux églises et au patronat.

Les intérêts des salariés et de leurs employeurs ne sont pas les mêmes. Les intérêts du licencié ne sont pas identiques à ceux du patron qui le vire pour « alléger ses charges », réduire le « coût du travail » et voir bondir la valeur de ses actions à la bourse après une charrette de licenciements.

Le rôle de l'organisation syndicale n'est pas de dire amen aux décisions des employeurs. Sinon cela s'appelle une courroie de transmission !■

Le 08 octobre 2015 : l'action, la grève on en parle ?

Heure mensuelle d'information le

Lundi 05 octobre 2015 de 14h00 à 15h00 salle 003/004 au rez de chaussée

« C'est bien joll tout ça, mais il n'y a pas d'argent, les caisses sont vides »

L'ONG *Oxfam* révèle que les 67 personnes les plus riches possèdent autant que les 3,5 milliards d'humains les plus pauvres.

Autre classement parlant, celui de *Forbes*, qui recense les 400 plus grandes fortunes des Etats-Unis. Il y a 30 ans, il fallait 75 millions de dollars pour en faire partie, aujourd'hui il n'y a plus que des milliardaires. Et la part de la richesse accumulée de ces 400 plus riches, rapporté au PIB des Etats-Unis, a plus que triplé.

1% des européens détenaient 27% de la richesse nette totale de l'Europe en 2014 (source : banque suisse Julius Baer). Et 10% en détenaient plus de 50%.

En France, en 2013, le gouvernement a su trouver l'argent pour le Crédit impôt compétitivité ou CICE. Payé par le contribuable à travers la hausse de la TVA et la baisse des dépenses publiques, ce CICE a abouti à verser plus de dix milliards d'euros aux grandes entreprises sans aucun effet sur la croissance et l'emploi. À cela s'ajoutent les autres mesures de dumping fiscal du pacte de responsabilité pour un montant colossal de 41 milliards d'euros. Quatre fois plus que le budget destiné à l'emploi en 2015 !

La question de fond c'est bien la répartition des richesses et des fruits du travail...■

« Les syndicats font trop de politique »

Parce que l'État qui emploie les fonctionnaires, et les patrons, eux, ne feraient pas de politique ? Ne parle-t-on pas de « politique salariale » ou de « politique de l'emploi » ? Et pourtant les salaires, l'emploi, concernent bien directement les salariés et leurs organisations syndicales.

Dans ce sens, oui, les syndicats « font de la politique » lorsqu'ils contestent telle décision gouvernementale, telle mesure sociale.

La CGT regroupe en son sein des salariés de diverses appartenances, sympathies politiques (ou sans appartenance ou sympathie pour tel ou tel parti). Ce qui ne serait pas acceptable c'est que le syndicat soutienne un parti en particulier. Mais il ne doit pas s'interdire d'action commune avec plusieurs partis, associations, mouvements dès lors que l'action correspond à la défense des intérêts des salariés. Il est des pays où les syndicats ont un lien direct avec certains partis : au Royaume-Uni les syndicats (Trade unions) financent directement le parti travailliste. Dans les pays du nord ils servent de caution lors de la location d'un appartement ou permettent d'obtenir des réductions au cinéma. Mais bizarrement, on ne dit jamais de ceux-là qu'ils font de la politique...■

« De toute façon, ce ne sont plus les politiques qui gouvernent, l'Europe, l'économie et la finance décident de tout »

Sauf qu'il n'y a pas de frontière étanche entre le personnel politique, les actionnaires et les banquiers. D'ailleurs ce sont souvent les mêmes, et ils passent d'une sphère à l'autre. Emmanuel Macron en est un parfait exemple : il passe de la Fonction publique (Inspection générale des finances), à la banque d'affaires Rothschild (associé gérant) où il devient millionnaire, puis devient secrétaire général adjoint de l'Élysée avant d'être nommé ministre de l'économie.

Après, que les politiques conduisent une activité en faveur des banquiers et des actionnaires, plutôt que dans le sens des intérêts de la population, c'est une autre histoire. Qui précisément dépend... de choix politiques !■

« Les syndicats sont trop divisés »

C'est vrai ! Nous ne dirons pas le contraire. C'est pourquoi la CGT recherche systématiquement l'unité, condition pour des mouvements massifs et efficaces. L'unité pour l'action, pour faire avancer les revendications évidemment, pas l'unité sans contenu, pour le plaisir de juxtaposer des sigles.

C'est plutôt aux syndicats qui restent l'arme au pied, signent des accords pourris, ou soutiennent des mesures néfastes pour les salariés, qu'il faut poser la question !

Nous ne nous résolvons pas à l'éparpillement syndical. L'unification, au moins partielle, du mouvement syndical, reste notre objectif, à condition qu'existent les garanties d'un fonctionnement démocratique et pluraliste, bien entendu.■



LE 8 OCTOBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS !

Manifestation à 14 heures place de la République

Toutes les raisons d'être massivement en grève jeudi 8 octobre !



Le Pacte de responsabilité financé par la casse des services publics :

Depuis 2002 c'est 32 000 emplois supprimés à la DGFIP.

En 2012, le réseau de la DGFIP était composé de 4 441 postes comptables ! En 2015, il n'en reste plus que 4 236...

En 3 ans, ce sont donc 205 structures qui ont été supprimées... Dans ce cadre, les trésoreries mixtes sont majoritairement impactées, puisque 188 ont été supprimées soit près de 11% de celles-ci (1 713 en 2012 et 1 525 en 2015).

Le recensement des annonces des restructurations sur 72 départements pour le 1er janvier 2016 fait ressortir :

155 fermetures de Trésoreries, 3 fermetures de Recettes des Finances, 2 fermetures PRS, 1 fermeture de SIP, 13 fermetures de SIE, 5 fermetures PCE, 3 suppressions de BDV, 17 spécialisations hospitalières, 1 spécialisation OPHLM, 45 transferts du recouvrement de l'impôt, 20 regroupements de SPF, 2 rapprochements SIP/CDIF, 33 mises en place de PCR, 36 transferts enregistrement.

D'après les remontées de la centrale, ce sont 182 suppressions de structures qui sont annoncées, plusieurs centaines de postes vont connaître des modifications dès début 2016. Sans pouvoir faire un chiffre exhaustif, c'est bien plus de 5% des postes comptables sur une seule année qui seront aujourd'hui touchés.

Ces suppressions massives ont un impact réel et néfaste sur toutes les structures de la DGFIP, y compris des directions du contrôle fiscal (détérioration de la programmation...). Les réformes et expérimentations en cours n'ont qu'une seule

finalité, avouée, faire toujours plus avec toujours moins...(Budget en baisse, emplois sacrifiés, remboursements de frais de déplacement inférieurs aux frais réellement engagés...). Beaucoup d'entre nous payons pour travailler.

Dans le même temps entre le CICE et les baisses de cotisations, près de 40 milliards d'euros ont été dépensés avec des effets contraires à ceux annoncés : + 200 000 demandeurs d'emploi, baisse des investissements de 10 % sur les 2 dernières années dans les entreprises du CAC 40...

Non seulement ces exonérations massives n'ont pas enrayer la montée du chômage et de la pauvreté, mais elles n'ont pas servi à financer les investissements des entreprises, qui restent nettement inférieurs au montant des dividendes versés aux actionnaires, qui ont eux explosé pour atteindre aujourd'hui plus de 9% du PIB !

TOUTES ET TOUS EN GREVE ET DANS LA MANIFESTATION POUR :

- **Retrait du pacte de responsabilités, CICE ;**
- **Non application du Protocole des Parcours Professionnels et Carrières et Rémunérations ;**
- **La revalorisation du point d'indice ;**
- **L'abandon de la démarche stratégique et de la revue des missions ;**
- **Le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations ;**
- **Le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP ;**
- **Le comblement immédiat des vacances d'emplois ;**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires ;**
- **Le maintien du code du travail ;**
- **Le maintien des statuts particuliers nationaux et le respect de nos droits et garanties ;**
- **L'abandon du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;**
- **Le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.**

Et enfin pour répondre à la violation par Manuel VALLS, concernant les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dans la fonction publique (PPCR) des règles de négociations avec les syndicats dans la fonction publique (accords de Bercy), et de la parole donnée par sa propre ministre de la fonction publique Marylise LEBRANCHU.

Et au regard des dernières déclarations d'Emmanuel MACRON sur le statut des fonctionnaires. Pour le retrait de ses propos, portant atteinte à la démocratie, considérant qu'être porté aux responsabilités par l'élection était « un cursus d'un ancien temps »

Notre avenir nous appartient

Le gouvernement plétine la démocratie sociale !!!

Après la décision prise hier par la CGT de ne pas le signer, le projet de protocole portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) Confirmant son désintérêt pour la démocratie sociale, le Premier ministre vient d'annoncer que malgré cette impossibilité de parvenir à un accord majoritaire, le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale.

En échec politique avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, le gouvernement n'hésite donc pas à changer les règles du jeu et décide de passer en force. Contrairement à ce qu'affirme Manuel VALLS, l'irresponsabilité et l'immobilisme ne sont pas du côté de la CGT qui a été force de propositions durant toute la longue négociation

sur PPCR et qui a pris le temps de la plus large consultation démocratique des personnels avant d'arrêter sa position.

C'est bien le Premier ministre qui, en refusant d'entendre nos légitimes revendications sur le protocole et en passant outre le résultat des négociations, fait preuve de la plus grande irresponsabilité et d'une dérive autoritariste particulièrement préoccupantes et inacceptables.

Mis à la diète avec le gel de la valeur du point, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les agents de la Fonction publique sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique. ■

Carrières Rémunérations : pourquoi la CGT ne signe pas

À l'issue de la consultation des agents menée par les organisations de la CGT Fonction publique, celles-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issue de la négociation portant sur les (PPCR) des agents de la Fonction publique.

Soulignons tout d'abord que la négociation s'est ouverte dans un contexte marqué par la politique d'austérité du gouvernement, caractérisée dans la Fonction publique par le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, les réformes territoriale et hospitalière synonymes de coupes dans les budgets.

Tout en contestant radicalement cette politique, la CGT, assumant pleinement sa démarche revendicative liant propositions, négociations et luttes, s'est investie pleinement et activement dans les discussions sur PPCR.

À l'issue de la réunion de leurs organismes directeurs, les organisations CGT des trois versants de la Fonction publique ont décidé de s'adresser aux fonctionnaires et agents non-titulaires pour leur présenter les motivations de leur décision de ne pas signer le protocole.

Dans leur majorité, les réunions de consultation organisées par la CGT ont exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de ses fortes insuffisances.

La première partie du protocole réaffirme de manière forte un certain nombre de principes fondamentaux quant au Statut général des fonctionnaires et à la conception républicaine de la Fonction publique, mais l'écart n'en reste pas moins considérable entre cette réaffirmation et la politique concrète de ce gouvernement qui met la Fonction publique à la diète, poursuit les suppressions de postes, coupe dans les budgets, met à mal les missions publiques. Les déclarations anti-fonctionnaires du ministre de l'Économie confirment qu'en la matière, les engagements gouvernementaux ne peuvent être pris pour argent comptant.

Les principales mesures du protocole ne sont envisagées qu'à partir de 2017. Plusieurs engagements sont trop diffus et leur application n'est pas datée. Il en va ainsi par exemple de la revalorisation statutaire des agents de maîtrise, renvoyée à un

futur groupe de travail dans des conditions non définies. La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale pourrait conduire à un ralentissement des déroulements de carrière. Cet allongement de carrière financerait de façon inacceptable une partie de la revalorisation des grilles.

La garantie de dérouler au moins deux grades entièrement sur une carrière complète est articulée à la détermination par décret de ratios nationaux promus-promouvables selon des modalités qui demeurent inconnues. La CGT avait demandé que cette garantie soit transcrite dans une loi et n'a pas été entendue sur ce point.

La CGT refuse l'accompagnement statutaire des restructurations dans la Fonction publique, par la référence aux corps interministériels ou à de nouvelles fusions de corps sur le versant de l'État.

Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués. Il en va ainsi des accords sur la résorption de la précarité et sur la santé au travail. Sur plusieurs points, le gouvernement actuel n'a pas œuvré à les faire respecter. Cela pose clairement une question de confiance.

Ces raisons principales conduisent donc la CGT à ne pas signer le protocole PPCR. En refusant de prendre en compte ces points durs que la CGT lui avait signalé de longue date, le gouvernement a pris, en toute connaissance de cause, la responsabilité que la principale organisation de la Fonction publique ne signe pas le document final. Sur des bases nouvelles, la CGT demeure disponible pour une reprise des négociations sur les enjeux de PPCR.

La CGT dénonce le chantage du gouvernement qui se dit prêt aujourd'hui, faute d'un accord, à renoncer à toute mesure de revalorisation du point d'indice et des carrières.

La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, augmentation sans laquelle toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec, car le décrochage avec l'inflation future annulerait les revalorisations de la grille indiciaire. ■